

AVIS DE VACANCE D'EMPLOIS

**LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

EST SUSEPTIBLE DE RECRUTER

En application des dispositions du décret n°2009-1208 du 9 octobre 2009

**4 SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES
PAR VOIE CONTRACTUELLE POUR UNE DUREE DE 4 MOIS
SUR DES EMPLOIS DU GRADE DE CAPORAL
DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS**

Profil :

- ✓ Sapeur-pompier volontaire détenant la Formation d'intégration d'équipier et ayant au moins 3 ans d'engagement de SPV au sein d'un Corps départemental de sapeurs-pompiers.

Epreuves de sélection :

- ✓ Pré-sélection des candidatures sur dossier ;
- ✓ Les épreuves sportives et écrites (équivalentes à celles du concours de SPPNO) + Entretien avec le jury de recrutement. Date prévisionnelle des épreuves : **19 janvier 2022**.

Contrat :

- ✓ Contrat de droit public,
- ✓ Contrat à durée déterminée d'une durée de 4 mois renouvelable.

Régime de travail :

- ✓ Gardes de 24 heures ou de 12 heures selon les besoins du service.

Rémunération :

- ✓ Traitement indiciaire afférent au 1^{er} échelon de la grille indiciaire du grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels + régime indemnitaire (indemnité de spécialité : conduite niveau 1 de 4% si l'agent remplit les conditions requises).

POSTES A POURVOIR AU 1^{er} FEVRIER 2022

Les candidatures doivent être accompagnées :

- d'une lettre manuscrite de motivation,
 - d'un Curriculum Vitae détaillé,
 - d'une photo d'identité récente,
 - Diplôme de SPV + arrêté d'engagement,
 - Certificat médical d'aptitude SPV.
- et être adressées

au plus tard le 15 janvier 2022 à :

**Monsieur le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de
Secours des Ardennes
BP 18**

**08001 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX
Tout dossier réceptionné incomplet sera déclaré irrecevable
Tout renseignement complémentaire peut être obtenu
au 03.24.32.46.00**